

23 / 02 006

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 heures

Date de la convocation : 21/03/2023
Date d'affichage : 21/03/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :

Présents :
Absents excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance :

Objet : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux crédits budgétaires inscrits en section de fonctionnement au budget 2023 au compte 65748, subvention, le Conseil municipal de SOLLACARO décide d'allouer des subventions aux associations suivantes :

• Fiera di u Turismu Campagnolu	2 500.00 €
• Réseau de Santé Polyvalente	250.00 €
• Gymnastique Club Valinco	150.00 €
• Association Anciens Combattants OLMETO/SOLLACARO	300.00 €
• Association A SUDDACARINCA	2 000.00 €
• Association INSEME	500.00 €
• S.V.A.R.R. Football	150.00 €
• Journal "U TARAVU"	100.00 €
<u>TOTAL</u>	5 950.00 €

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,
Et de sa publication le